



Adoption plénière d'un adulte dérogation

Par Niwa

Bonjour,

Je souhaite être adoptée par le mari de ma mère, qui m'a élevée depuis mes 8 ans, j'en ai désormais 28. Cette adoption est purement affective car je souhaite que l'homme qui m'a élevée apparaisse sur mon livret de famille lors de mon mariage. Mon père biologique est décédé ainsi que ses parents, je souhaite donc savoir si il est possible d'être adoptée en plénière.

Aussi je souhaiterais savoir si le consentement doit obligatoirement être recueilli devant notaire et non devant un greffier ? Une attestation sur l'honneur est-elle suffisante étant majeur ?

En vous remerciant par avance de votre réponse,

Cordialement,

Par vivi2501

cf le site service.public.fr "peut-on adopter un adulte ?"